

# INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

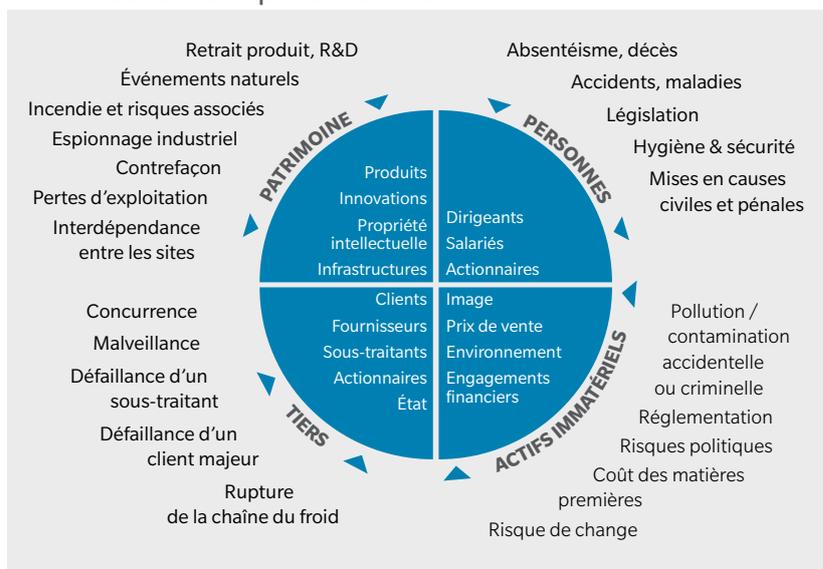


## Un secteur dynamique soumis à des exigences croissantes de qualité et de sécurité

L'industrie agroalimentaire qui s'appuie sur un tissu industriel dense composé d'entreprises de toutes tailles et de producteurs indépendants, remplit une fonction vitale de nos sociétés : l'alimentation.

Dans une société où le « bien-manger » fait partie de la culture nationale, les acteurs de ce secteur économique sont aujourd'hui confrontés à des risques de plus en plus nombreux et divers : souci permanent de qualité des distributeurs et des consommateurs, renforcement des normes nationales et européennes et des organismes de contrôle, développement du principe de précaution par les pouvoirs publics, impératifs d'hygiène confrontés aux exigences de sécurité incendie dans les chambres froides, montée du bioterrorisme, risques de pandémie, etc.

## Vos enjeux : mieux appréhender vos risques et toutes leurs répercussions



## Notre approche : un savoir-faire reconnu au service de l'ensemble des acteurs du secteur quelle que soit leur taille

<b>Audit et conseil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse (cartographie des risques)</li> <li>Audit (plans de retrait de produits)</li> <li>Plan de prévention, de gestion de crise</li> <li>Formation</li> </ul>
<b>Solutions et placements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Placement des risques auprès des marchés de l'assurance et de la réassurance dans le monde</li> <li>Montage de financements alternatifs (captive, titrisation, produits dérivés,...)</li> <li>Recherche des meilleures solutions de nature à optimiser le transfert à l'assureur : auto-assurance ou financement par les marchés</li> </ul>
<b>Services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outil de reporting et de gestion des risques</li> <li>Gestion de sinistres</li> <li>Plan de continuité et de gestion de crise</li> </ul>

## CONCRÈTEMENT



### Retrait de produits

*Suite à plusieurs intoxications alimentaires enregistrées dans la même région, une contamination accidentelle par un gène pathogène est repérée par la Direction des Services Vétérinaires. Le type de produit contaminé ayant été identifié, le distributeur lance une campagne de rappel et suspend les relations commerciales avec le fabricant.*

→ **Grâce à la police d'assurances contamination de produits mise en place par Marsh, le financement des pertes d'exploitation subies dès le retrait des produits des rayons et les frais de gestion de crise et de réhabilitation de son image de marque (y compris pour obtenir un nouveau référencement) sont remboursés par l'assureur du distributeur.**



### Pertes d'exploitation suite à fermeture administrative

*Un arrêté préfectoral impose l'analyse des tours aéroréfrigérantes dans une région où ont été constatés plusieurs cas de légionellose.*

→ **Même si ces tours fonctionnent normalement, cette interruption d'activité entraîne des pertes d'exploitation qui sont prises en charge par le contrat souscrit par l'entreprise.**



### Biodiversité

*Une entreprise agroalimentaire exploite de nombreux sites de production en Europe et souhaite s'assurer en responsabilité civile pour les risques visés par la directive « biodiversité ».*

→ **Grâce à sa veille réglementaire, Marsh peut informer ce groupe sur l'accroissement de ses responsabilités et notamment vis-à-vis de la biodiversité, puis le conseiller afin d'évaluer son exposition et mettre en place un programme sur mesure d'assurance de cette nouvelle responsabilité : une couverture mondiale et rétroactive qui couvre le groupe dès la date de promulgation de cette nouvelle directive.**

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Marsh est à votre disposition pour étudier vos besoins spécifiques.

Ni le présent document, ni aucune partie des informations qu'il contient ne peuvent être copiés ou reproduits sous aucune forme que ce soit sans le consentement de Marsh S.A.S., à l'exception des clients de Marsh S.A.S. qui ne sont pas tenus d'obtenir ladite autorisation pour tout usage du présent document à des fins internes. MARSH S.A.S. – Société de courtage d'assurances. Société par Actions Simplifiée. Capital 5.807.566,00 Euros. RCS Nanterre : 572 174 415. N° ORIAS 07 001 037 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr). N° TVA intra-communautaire : FR 05 572 174 415.

Siège social : Tour Ariane – 5, place des Pyramides – 92800 Puteaux. Assurance de responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances. Direction Communication et Marketing 1312. © Tous droits réservés Marsh S.A.S. 2013.

## LES ATOUTS MARSH

Une équipe de spécialistes (ingénieurs, juristes, financiers).

Une méthodologie spécifique d'analyse des risques des acteurs du secteur agroalimentaire.

Un accès privilégié au réseau Marsh permettant de vous accompagner dans votre développement international.

Une organisation permettant d'assurer un service de proximité et un reporting de qualité.

Pour plus d'information, un numéro unique :

**01 41 34 56 56**

Marsh est présent à :

**Paris La Défense**  
**Aix-en-Provence**  
**Bordeaux**  
**Lille**  
**Lyon**  
**Orange**  
**Toulouse**

[www.marsh.fr](http://www.marsh.fr)